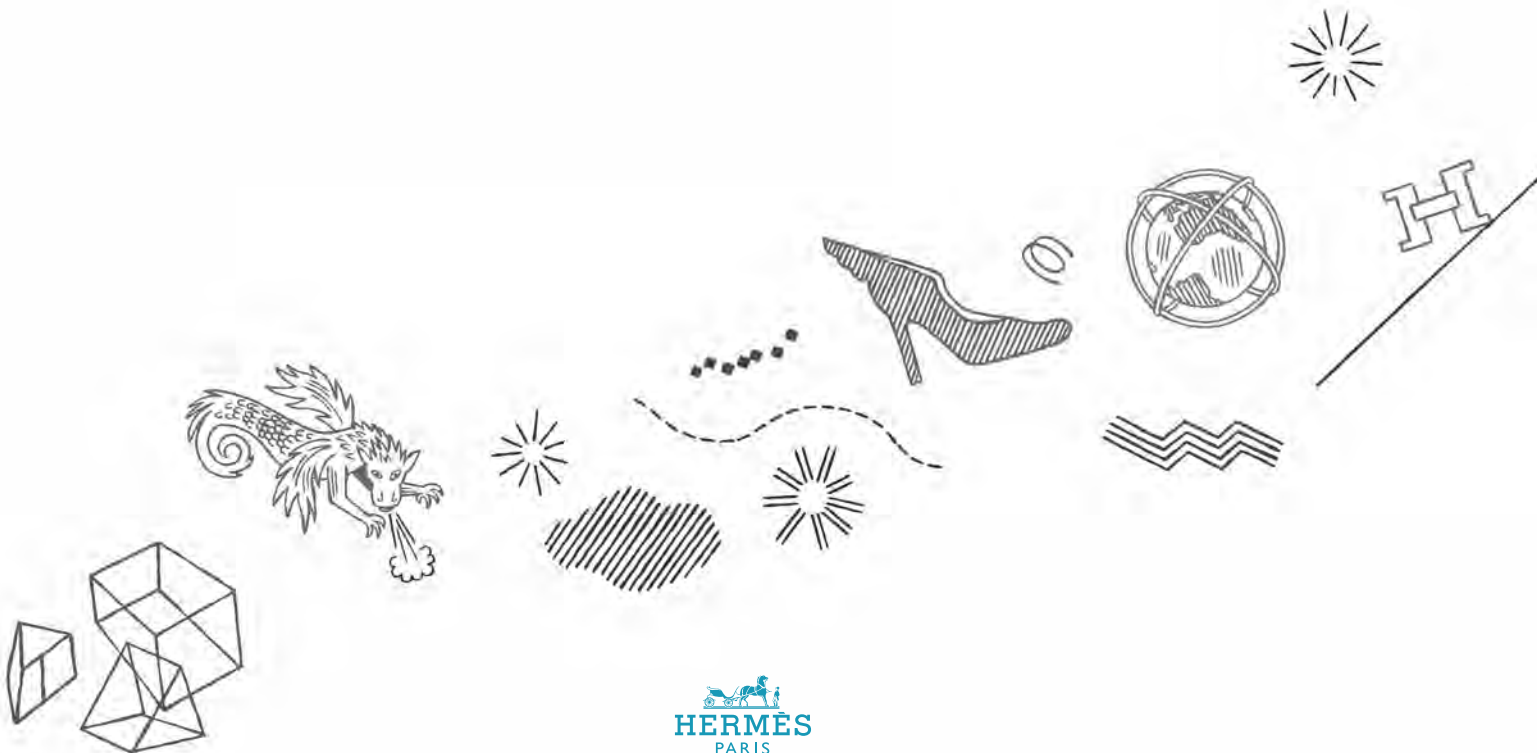


DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

EXTRAIT ENJEU : MAÎTRISER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



2

RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

DPEF

2.5	LA PLANÈTE : ENVIRONNEMENT	122
2.5.2	Enjeu : maîtriser les émissions de gaz à effet de serre	133
	2.5.2.1 <i>Politique</i>	134
	2.5.2.2 <i>Actions mises en œuvre et résultats</i>	134

2.5.2 ENJEU : MAÎTRISER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Comme évoqué ci-dessus, Hermès met en place progressivement des actions concrètes pour réduire ses consommations énergétiques et son empreinte carbone sur l'ensemble des scopes. Cela passe notamment par la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce à des

actions directes de réduction sur l'ensemble de la chaîne de valeur, mais aussi par une démarche de compensation volontaire des émissions.

2.5.2.1 POLITIQUE

La politique du groupe est de mesurer les impacts de ses activités sur l'ensemble des scopes (1, 2 et 3), d'engager en priorité des actions de réduction des émissions sur les différentes catégories où le groupe peut agir, et de mettre en place ensuite des actions de compensation. Le groupe s'inscrit dans la dynamique des accords de Paris de la COP 21.

Dans le cadre du Fashion Pact, Hermès s'est engagé ainsi que de nombreuses entreprises du secteur, à mettre en œuvre des objectifs fondés scientifiquement (« science based targets ») sur le climat et à mettre en place des actions compatibles avec une trajectoire 1,5 degré de réchauffement climatique, via une « juste transition », pour atteindre zéro émission nette en 2050.

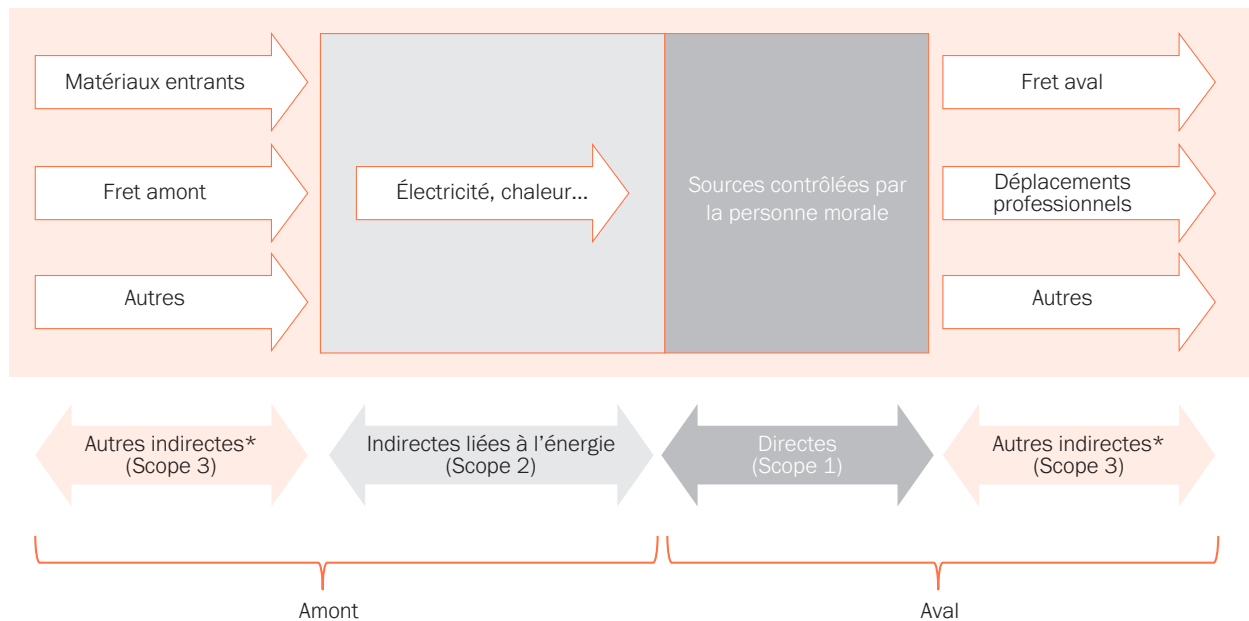
La politique en matière de GES est supervisée par le Comité développement durable, auquel participent deux membres du Comité exécutif, le directeur général adjoint en charge des affaires industrielles, ainsi que des directeurs généraux directement en charge d'importants postes d'émissions du groupe (métiers, immobilier, logistique). La

stratégie carbone du groupe est validée par le Comité exécutif. Enfin, la cartographie des risques climat a été établie dans le cadre du CDP Climat Change (note obtenue : B en 2019) et est mise à jour tous les ans en fonction de l'évolution de la science du domaine.

2.5.2.2 ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS

Depuis 2013, le groupe est doté d'outils permettant d'effectuer à une fréquence annuelle la mise à jour du bilan global des émissions de gaz à effet de serre de ses sites de production et de distribution. Ce travail est réalisé avec l'aide d'un spécialiste extérieur indépendant selon la méthode Bilan Carbone®. Conformément aux exigences de la réglementation (article 75 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010), Hermès a publié dès décembre 2015 son Bilan Carbone® selon les modalités et le périmètre retenus par le texte de loi (émissions directes produites par les sources fixes et mobiles, et émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur).

Hermès communique ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3 à la fois dans ce rapport, mais aussi sur son site Hermès Finance pour le périmètre requis par la loi (article L. 229-25 du Code de l'environnement).



* Postes d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire
Source : ministère de l'Environnement.

Le Bilan Carbone® du groupe en 2019 est de 543,8 k T CO₂ eq (en diminution de 7% par rapport à l'an dernier). Il se décompose comme suit:

- ◆ 42,3 k T CO₂ eq pour les scopes 1 et 2, c'est-à-dire les émissions des sites de production, des bureaux, des centres logistiques et des magasins. Ce chiffre est à apprécier compte tenu d'un modèle d'affaires où 61% des objets sont produits en interne ;

- ◆ 501,5 k T CO₂ eq pour le scope 3, qui prend en compte essentiellement le poids carbone des matières premières (73 % du scope 3), mais aussi tous les achats, les immobilisations, les déchets, la sous-traitance, l'emballage, les transports des produits, les déplacements des collaborateurs. Le scope 3 du bilan GES a fait l'objet en 2019 d'un travail d'amélioration des périmètres, des données d'entrée et d'une mise à jour des facteurs d'émission issues des bases reconnues internationalement.

Ces chiffres confirment les qualités d'un modèle artisanal français à faible empreinte environnementale : avec une intensité carbone de 6,2 (scopes 1 et 2) ou de 79 (tous scopes), Hermès se classe comme l'une des entreprises les moins intensives en carbone du CAC 40. Le découplage entre la croissance de l'activité et l'empreinte du groupe se confirme, avec de premiers éléments de baisse en valeur absolue (voir détail des actions ci-dessous).

Investisseur depuis 2012 dans le fonds carbone Livelihoods, Hermès perçoit chaque année des crédits carbone (de plus en plus élevés en fonction du développement des projets). En 2019, Hermès bénéficie de 43.800 crédits, qui viennent compenser l'intégralité de ses émissions de ses scopes 1 et 2 (35.700 crédits en 2018), en avance sur ses objectifs. L'empreinte carbone nette du groupe est ainsi de 500 k TeqCO₂, après compensation.

Les émissions d'Hermès sur les scopes 1,2 et 3 sont les suivantes :

EN K T CO ₂ EQ	2017	2018	2019	Variation
Scopes 1 et 2 (A) (sites de production, bureaux, centres logistiques, magasins)	42,3	42,2	42,3	0,2%
Intensité carbone scopes 1 et 2 (en T CO ₂ eq par M€ CA)	7,6	7,1	6,2	-14%
Scope 3 (matières, achats, immobilisations, déchets, sous-traitance, emballage, transport, déplacements)		542,2	501,5	-8%
Total Empreinte Carbone		584,4	543,8	-7%
Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (en T CO ₂ eq par M€ CA)		98	79	-24%

EN K T CO ₂ EQ	2017	2018	2019	Variation
Compensation Carbone (B)	-21,5	-35,7	-43,8	18%
Émissions scopes 1 et 2 nettes (après compensation) (A-B)	20,8	6,5	-1,5	
Empreinte Carbone nette (tous scopes)		548,7	500	-10%


Du fait de la grande diversité des activités du groupe, les postes d'émissions des scopes 1 et 2 les plus contributeurs sont très différents d'une activité à l'autre, conduisant les métiers à élaborer des plans spécifiques à leurs enjeux propres. Les consommations énergétiques publiées ci-dessus donnent une vision des principaux métiers contributeurs. Les magasins, qui représentent 16 % du total, font l'objet d'une attention particulière sur leurs consommations énergétiques. L'ensemble des mesures de réduction des consommations est détaillé ci-dessus.

décrite au chapitre 2.1, le calcul des émissions du scope 3 a été conduit avec l'aide d'un conseil spécialisé. Il prend en compte les facteurs d'émission et définitions techniques les plus récentes et les mieux adaptées aux spécificités du groupe Hermès. Cette approche sera affinée au fur et à mesure des avancées dans ce domaine.

Pour Hermès, les principales catégories sont les suivantes :

- ♦ matières premières utilisées : tous les cuirs, soie, cachemire, autres textiles, métaux et pierres précieuses, ingrédients des parfums (catégorie [1]) ;
- ♦ emballages et conditionnements des produits (catégorie [1]) ;
- ♦ les achats et la sous-traitance (catégorie [1]) ;
- ♦ transports des marchandises et produits en amont des manufactures, transports inter-sites et transports aval des produits jusqu'en magasin (catégories [4] et [9]) ;
- ♦ déplacements des collaborateurs : trajets domicile - travail des artisans, déplacements d'affaires nationaux et internationaux (catégories [6] et [7]) ;
- ♦ amont de l'énergie consommée (catégories [3]) ;
- ♦ immobilisations (catégorie [2]) ;
- ♦ déchets de l'organisation (catégorie [5]).

Au sein du scope 3, en complément des matières, les transports représentent une part majeure dans les émissions, qui est la contrepartie d'une fabrication française et d'une distribution mondiale. Comme démontré ci-après, ceux-ci font l'objet d'analyses détaillées et d'actions opérationnelles pour en réduire l'impact.



- 14 %
d'intensité
carbone des
sites de
production, centres logistique
et magasins (scopes 1 et 2)

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) propose de déterminer les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 à partir de 15 catégories. En retenant les catégories significatives de l'activité du groupe telle que

Les évolutions constatées sur le scope 3 résultent à la fois de la réduction d'émissions sur certaines catégories, d'une meilleure mesure de certaines autres catégories (estimations remplacées par des calculs précis), et d'une évolution dans les facteurs d'émissions (réactualisation).

Immobilier

En 2019 deux Bilans Carbone® des travaux ont été réalisés, sur un site de production (Maroquinerie Iséroise des Abrêts) et sur un site de distribution (Magasin George V Paris)

Ces bilans permettent d'une part d'évaluer l'impact environnemental des constructions et d'autre part d'ajuster l'étalon de référence d'un agencement et d'une construction pour orienter les ambitions de réduction d'émission de CO₂ sur les projets futurs et renforcer le référentiel construction durable Hermès.

Le référentiel construction durable prend en compte les enjeux Carbone et les objectifs issus des engagements du groupe dans le cadre des projets de constructions neuves, de rénovation et de déconstruction.

L'amélioration du Bilan Carbone® des nouveaux magasins et des nouveaux bâtiments repose sur une attention particulière pour le choix des matériaux de construction, la diminution de leur poids, la recherche d'approvisionnements locaux et leur mode de transport peu émissif en Carbone.

La direction immobilière d'Hermès International s'engage dans une démarche de réduction de 50 % de l'empreinte carbone/m² des surfaces construites ou aménagées d'ici 2030. Il est à noter que le périmètre retenu pour le calcul du Bilan Carbone® des magasins est le même que celui des consommations énergétiques (il n'intègre que les magasins dont nous disposons de données).

Transports

La direction commerciale travaille sur des projets d'amélioration de l'empreinte logistique. Les principaux chantiers portent sur le transport de proximité, en privilégiant le recours à des modes de transport neutres en émission carbone ; les transports plus lointains, en substituant lorsque cela est possible le maritime ou le ferroviaire à l'aérien ; et l'optimisation des volumes transportés.

Le transport de proximité, c'est-à-dire les livraisons en centre-ville à partir des entrepôts locaux, est réalisé lorsque cela est possible en véhicules électriques ou hybrides. À titre d'exemple, les sites parisiens sont livrés depuis le centre logistique français avec des véhicules soit hybrides, soit électriques.

Pour les transports plus lointains (Asie, États-Unis), le maritime est utilisé de préférence lorsque la nature, le volume et la quantité des articles à transporter le permettent. Cela concerne notamment les éditions (par exemple la revue biannuelle Le Monde d'Hermès), les éléments liés aux événements de communication, les agencements magasins. Des tests sont par ailleurs menés pour le transport par voie maritime (vers l'Asie et les États-Unis) ou par voie ferroviaire (vers la Chine) d'autres catégories d'articles, notamment les uniformes des vendeurs, le mobilier, la maroquinerie et les chaussures.

Les appels d'offres en matière de transport de marchandises incluent systématiquement un critère lié à l'amélioration de l'empreinte carbone.

Enfin, l'optimisation des volumes transportés constitue un levier fort pour l'amélioration de l'empreinte logistique. Les outils de préparation des commandes ont été modernisés en 2019 : pré-colisage automatisé, optimisation des circuits de préparation des commandes, et adaptation automatisée de la hauteur des caisses de transport avant fermeture concourent à la limitation du volume transporté, à nombre d'articles équivalent.

Tanneries

Le Bilan Carbone® du pôle Tanneries et Cuirs précieux a été mis à jour pour l'année 2019. Les émissions des scopes 1, 2 et 3 (hors impacts liés à l'élevage des animaux) du pôle ont augmenté entre 2018 et 2019 (+ 5 %). Cette hausse est principalement due à l'augmentation des émissions liées aux approvisionnements de peaux exotiques et à la production de déchets (voir « Déchets » ci-après). Ces deux postes d'émissions ainsi que les consommations d'énergie et de produits chimiques représentent plus de 95 % des émissions des sites de production, l'énergie consommée (gaz et électricité) représentant à elle seule un tiers de ces émissions.

Depuis 2010, une filière de transport maritime des peaux est mise en place pour l'*Alligator Mississippiensis* en provenance du sud des États-Unis, pour le *Crocodylus Niloticus*, en provenance d'Afrique, et, depuis 2013, pour le *Crocodylus Porosus*, en provenance d'Australie. La part du transport maritime dans les approvisionnements de peaux brutes de crocodiliens reste stable par rapport à 2018 et représente 20 % des approvisionnements. Le pourcentage de peaux brutes en provenance des États-Unis et d'Afrique est, quant à lui, légèrement supérieur avec un quart d'entre elles approvisionnées par voie maritime en 2019.

Le pôle a également initié en 2019 des travaux de fiabilisation de son impact carbone lié à l'élevage des crocodiliens et des veaux avec l'aide de consultants spécialisés. Ces travaux se poursuivront en 2020.

Textile

Le Bilan Carbone® de la filière est revu chaque année afin d'analyser l'impact des actions sur la réduction des gaz à effet de serre. Les postes émetteurs principaux sont les achats (étoffes, produits chimiques et emballages), les besoins en énergies, le fret intersites, le fret amont et les déplacements des salariés.

Le travail de la filière sur la réduction des consommations énergétiques, la mutualisation des transports et des achats, la réduction des stocks, le rappel des règles de déplacement et les réunions à distance ont permis de réduire les émissions.

Afin de réduire les déplacements des salariés et d'envisager des solutions de transports « doux », les sites de Bourgoin et de Pierre Bénite participent à la définition et animation de plans de déplacements. Le site d'ITH a intégré depuis le mois de septembre le Plan de Mobilité inter-entreprises régional afin d'étudier des pistes d'amélioration sur les déplacements des employés dans la zone d'activité. Les établissements HTH et Ateliers AS se sont unis à la Manufacture de Pierre Bénite, située sur le même site, pour réaliser un diagnostic global sur les déplacements domicile-travail. Plusieurs actions ont déjà été entreprises à la suite de ce diagnostic : une aide financière est proposée pour l'achat d'un vélo et des indemnités kilométriques sont versées, des outils ont été fournis afin de faciliter les réunions à distance, des places de parking dédiées ont

été attribuées au co-voiturage. Enfin, le bilan transport et la problématique d'impact carbone sont progressivement intégrés dans les projets ainsi que dans les Comités de développement et industrialisation des produits. Ainsi, la matière Heavy Twill, auparavant préparée sur deux unités distantes de 30 km, est désormais réalisée sur un seul site.

Cuir

Au sein du pôle Maroquinerie, les premières réflexions autour de l'empreinte carbone des activités ont été initiées en 2006 avec une démarche Bilan Carbone® lancée à la manufacture de Pierre Bénite et étendue à l'ensemble des autres maroquinerie en 2008. Depuis, la mesure régulière des émissions carbone permet de nourrir les plans de progrès avec des actions concrètes comme la mise en place de véhicules électriques de service ou encore l'accroissement de la part des énergies renouvelables.

Les économies d'énergie réalisées en 2019 (consommation réduite de 2 236 MWh par rapport à 2018) permettent de diminuer l'impact Carbone annuel lié aux scopes 1 et 2 de plus de 250 tonnes de CO₂eq.

En 2019, la mise en œuvre de plans de mobilité a été réalisée sur les maroquinerie de Belley, d'Aix-les-Bains et de Pierre-Bénite (démarche collaborative avec la soie pour ce dernier site). Cet exercice a permis d'identifier des actions concrètes d'amélioration alimentant un plan d'actions pluriannuel spécifique à chaque site.

Le pôle Maroquinerie, en cohérence avec les cibles de réduction de l'empreinte carbone du groupe, a défini de nouveaux objectifs pour la construction des futurs sites manufacturiers. Les programmes de construction de manufactures incluent dorénavant la cible Bepos.

Cristallerie

Le Bilan Carbone® de la manufacture a été mis à jour pour l'année 2019. Ce dernier évolue légèrement par rapport à 2018, notamment avec une consommation en gaz naturel et des achats de matières premières en diminution ainsi que des frets aval en légère augmentation. La part des énergies utilisées dans le process de fusion de la matière reste majoritaire. L'ensemble de l'énergie électrique utilisée par la manufacture est de l'électricité dite « verte ». La collecte des données utilisées pour réaliser le Bilan Carbone® s'est encore structurée et fiabilisée, notamment avec l'utilisation de données plus détaillées sur le fret et les déplacements. Cette démarche d'analyse alimente les projets à venir pour la manufacture et nourrit son Plan Eau – Énergies – Carbone.

Livelihoods

En complément de ses actions pour réduire ses émissions carbone en valeur relative puis absolue, le groupe a décidé la mise en place d'un dispositif de compensation carbone volontaire, afin de réduire son empreinte globale.

Hermès a rejoint, en juin 2012, le fonds Livelihoods (LCF), une coalition d'entreprises¹ finançant des projets de compensation carbone à haute valeur sociale et environnementale. Les actions de Livelihoods sont précisées ci-après et dans le chapitre relatif aux relations avec les parties prenantes, expliquant notamment que plus de 130 millions

d'arbres ont déjà été plantés, au bénéfice de plus d'un million de personnes (chapitre 2.7.2.2).

Le fonctionnement de ce dispositif repose sur sept principes structurants, qui contribuent à sa valeur :

- ◆ la réduction d'abord : les crédits carbone générés par les projets Livelihoods ne viennent qu'en complément des efforts internes de réduction, et sont un des paramètres du chemin pour atteindre des objectifs de neutralité aux horizons 2050 ;
- ◆ le principe d'additionnalité : les projets soutenus par Livelihoods n'auraient pas vu le jour sans son investissement, qui nécessite une étude pointue dans des contextes sociaux et écologiques complexes. Il ne s'agit pas de projets sur étagère et standardisés, comme peuvent l'être certains projets carbone d'énergie renouvelable par exemple. Il s'agit d'aider des communautés défavorisées et parfois marginalisées à sortir de la pauvreté, comme formalisé dans la charte « Livelihoods » ;
- ◆ des crédits carbone certifiés selon les plus hauts standards, Gold Standard et Verra (ex VCS), qui valident du carbone effectivement séquestré (et non pas des estimations de réduction d'émission ou des projections futures). De plus, chaque projet donne lieu à un suivi et des calculs d'impacts selon les SDG's des Nations Unies (*Sustainable Development Goals*) ;
- ◆ un risque entrepreneurial pour financer les projets à leur début : Livelihoods n'achète pas de crédits « sur le marché » issus de projets déjà engagés, en acceptant de verser une marge à un intermédiaire. Il aide des communautés défavorisées en investissant pour eux dès le début, en prenant le risque de 2 à 6 millions d'euros sur chaque projet, sans garantie absolue de retour. Les communautés concernées n'ont pas les moyens de leurs projets sans cette prise de risque. Le financement du projet se fait sur les premières années, les résultats s'observent lorsque les arbres poussent par exemple, parfois cinq ans après que l'essentiel des investissements soient faits ;
- ◆ une approche de coalition d'entreprises animées par le même esprit : tous les investisseurs de Livelihoods mutualisent leur engagement, et reçoivent donc des crédits issus d'un portefeuille de projets développés et discutés ensemble ;
- ◆ une approche de long terme : les entreprises et les porteurs de projets, ainsi que les communautés, sont engagés sur des projets de 10 ans (projets énergie) à 20 ans (projets agricoles). Pendant cette période, le fonds aidera les communautés, suivra les projets et recevra au bout de quelques années des crédits. Des engagements de cette durée sont singuliers pour des coalitions d'entreprises ;
- ◆ des communautés locales directement bénéficiaires des projets : grâce aux ONG coordinatrices de projets localement, les communautés bénéficient directement des avancées que les projets mettent en œuvre : accroissement de la fertilité des sols, agriculture régénérative, pratique agroécologique efficaces, restauration des écosystèmes, génération de revenus agricoles, forestiers, marins et amélioration des conditions de vie. C'est d'ailleurs un facteur clé de succès des projets, les communautés se mobilisent car elles trouvent un avantage direct.

1. Danone, Crédit Agricole, Caisse des Dépôts et Consignations, Schneider Electric, La Poste, Hermès International, Voyageurs du Monde, SAP, Firmenich et Michelin.

Le fonds, dont les livraisons de carbone se développent à mesure que les arbres grandissent (les projets concernés s'étendent sur 20 ans), a effectué en 2019 pour la sixième fois des livraisons de crédits carbone à ses actionnaires, après vérification par des auditeurs spécialisés (selon

les normes Gold Standard et Verra). Elles contribuent en 2019 à compenser l'intégralité des émissions carbone d'Hermès sur les scopes 1 et 2.

Adaptation au changement climatique

De même qu'Hermès s'emploie à réduire l'impact de ses activités sur le climat, la maison examine les adaptations potentielles de sa chaîne de valeur (interne, externe) afin de réduire son exposition aux effets potentiels du changement climatique.

Selon les régions et les métiers concernés, les effets du changement climatique auront un impact variable sur l'activité d'Hermès, au travers :

- ◆ des conséquences physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, hausse des températures, augmentation ou réduction des précipitations...);
- ◆ des impacts des mesures prises pour effectuer la transition vers un monde bas carbone, notamment les mesures les plus rapides (risques de transition : taxe carbone, évolutions réglementaires, comportement des clients...).

L'ampleur et la gravité de ces changements conditionneront ces impacts, de même que différents facteurs, tels que la localisation, la sensibilité de la chaîne d'approvisionnement amont, la qualité et la capacité des infrastructures locales, et plus globalement le comportement des autres acteurs de l'écosystème du groupe.

Hermès fonde son approche d'adaptation au changement climatique sur l'identification des risques, l'évaluation de leur pertinence, pour définir les plans d'actions au sein de chaque métier, avec l'aide, le cas échéant de cabinet expert et l'utilisation d'outils faisant autorité.

L'identification des risques physiques liés au réchauffement climatique est par exemple réalisée en utilisant des outils comme le WRI Aqueduct, Water Risk Filter, Mycris (Carbone 4), Sea level rise by Alex Tingle.

L'exposition aux risques de transition est étudiée à la fois par la direction de l'audit et des risques dans ses travaux d'analyse verticale des grandes activités de la maison (métiers de production, filiales de distribution), par les directions des affaires industrielles et du développement durable, et lors du Comité développement durable, avec une vision plus transversale par grands enjeux (eau, climat, etc.).

Les risques suivants ont notamment été examinés : interruption des activités et plans de continuité, les évolutions des technologies et des marchés ; impact des nouvelles réglementations (ou évolution rapide des réglementations actuelles), les actions en justice au nom du climat. Ces risques sont revus sous leurs différentes composantes (impact opérationnel, juridique, en termes d'image...)

Le groupe met en œuvre des actions d'identification des risques physiques. Hermès opère 55 sites de production et 311 magasins dans 49 pays. Bien que la fabrication des produits soit réalisée très majoritairement en France, les sites ne sont donc exposés qu'aux événements climatiques extrêmes « acute » et de long terme « chronic ». La réflexion du groupe sur le sujet est donc à moyen terme, notamment pour sa politique immobilière.

En 2019, une évaluation du risque « Eau » a été menée avec le WWF au moyen des outils Water Risk Filter et Aqueduct, ce dernier développé par le WRI (World Resources Institute). Ces analyses portent sur le stress hydrique, le risque de sécheresses, la qualité de l'eau, le risque d'inondation et la santé de l'écosystème, pour chacun des sites géographiques accueillant une activité industrielle de la maison. Les résultats ont été discutés avec la direction du groupe en fin d'année, et les principaux enjeux seront progressivement intégrés dans les plans d'actions des sites afin d'adapter au mieux la contribution de chacun au risque « Eau » au sein de leur bassins versants respectifs.

D'autres risques physiques sont en cours d'évaluation, notamment pour évaluer la résilience de chaque filière d'approvisionnement au regard des différents scénarios climatiques.

Un partenariat a été établi avec le WWF pour mener des audits approfondis sur les peaux exotiques, le cachemire et la chaîne d'approvisionnement de la ressource en bois. Chaque audit a permis de mieux comprendre les risques et à construire un plan d'action spécifique. Hermès est prêt à aider ses fournisseurs s'ils doivent s'adapter aux risques physiques (soutien technique, matériel et financier, selon les besoins).

2.5.5 CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ONU

Les engagements environnementaux d'Hermès se retrouvent dans un grand nombre des ODD, et notamment les suivants (les numéros renvoient à la typologie officielle de l'ONU) :

**N° 3 : Bonne santé et bien-être**

- ◆ 3.9 « Réduire les impacts de l'activité sur la santé et la pollution »

Hermès opère dans des pays où les réglementations sont extrêmement exigeantes sur ce sujet. Le groupe poursuit l'amélioration des processus de production pour renforcer la gestion des risques sur la santé, y compris éventuellement venant de ses produits.

**N° 6 : Eau propre et assainissement**

- ◆ 6.3 « Améliorer la qualité de l'eau »

La maîtrise des consommations d'eau et la gestion des effluents sont des enjeux forts sur lesquels le groupe et tous les métiers (tanneries, cristal, textile...) travaillent activement depuis 2002. Hermès obtient des résultats substantiels, ayant décollé progressivement croissance et consommation, et par la mise en place des meilleurs dispositifs techniques disponibles.

- ◆ 6.4 « Stress hydrique »

Nos principaux métiers concernés (textile, tanneries, cristal) sont implantés dans des zones à faible stress hydrique. L'amélioration des rejets est un sujet suivi avec attention, dans le cadre de la réglementation européenne ou américaine, très exigeantes. Une étude a été initiée en 2019 avec le WWF sur le sujet (Water Risk Filter).

- ◆ 6.6 « Protection des zones humides »

Le groupe participe au projet Livelihoods, qui contribue à la restauration de zones humides côtières au total sur près de 18 000 hectares (Casamance, Sundarbans, Sumatra). Par ailleurs, le développement de l'industrie du fermage des alligators dans les 20 dernières années aux États-Unis, auquel le groupe contribue, encourage la préservation de l'habitat naturel de ces animaux et par voie de conséquence, la protection des zones humides en Louisiane et en Floride. Au sein des Tanneries et des sites du pôle Textile, pour lesquels l'eau est une ressource précieuse, la maison met en marche des actions portant sur les économies d'eau qui entraîne une consommation décroissante.

**N° 7 : Énergie propre et d'un coût abordable**

- ◆ 7.2 « Accroître la part des énergies renouvelables »

En France, 100 % de l'électricité consommée est d'origine « verte ». Au niveau mondial, le groupe s'approvisionne à 78 % en électricité verte en 2019. Par ailleurs, le groupe met en place des dispositifs d'énergie renouvelable (chaudières à bois sur les sites de production, panneaux photovoltaïques sur les sites ou pour le centre logistique des États-Unis au New Jersey).

- ◆ 7.3 « Améliorer l'efficacité énergétique »

Le référentiel immobilier intègre cette notion dans tout nouveau projet. Les maroquineriers comme la Maroquinerie de l'Allan ou Maroquinerie MHM ont recours aux énergies renouvelables. La réduction des consommations d'énergie dans les magasins se constate après le remplacement des éclairages par des LED. À fin 2018, 80 % des magasins sont équipés. Dans le domaine industriel, le découplage des consommations et de la croissance est une réalité.

**N° 8 : Travail décent et croissance économique**

- ◆ 8.4 « Découpler consommations et croissance »

Les travaux menés ont permis de découpler la croissance et la consommation d'énergie et d'eau.

**N° 12 : Consommation et production responsables**

Le groupe veille à la gestion des déchets et produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. Acteur majeur en France sur certains métiers (tannerie, textile, cristal...) le groupe s'efforce de mettre en œuvre les meilleures solutions opérationnelles disponibles, fiables et durables. Il s'attache à maîtriser ses rejets dans l'air, l'eau et le sol, dans un contexte où ses sites sont soumis aux réglementations les plus exigeantes en la matière (OCDE). Les ratios de consommation d'énergie par rapport à la surface de vente (KWh/m²) baissent, notamment en France et en Asie, principalement en raison du développement de l'éclairage LED.



N° 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

- ◆ 13.2 « *Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques* »
Des initiatives sont prises par les différentes directions (industriel, immobilier, logistique) afin de contribuer à la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. En complément, Hermès contribue à l'initiative Livelihoods (130 millions d'arbres plantés), qui compense en partie les émissions carbone du groupe.
- ◆ 13.3 « *Améliorer la sensibilité des collaborateurs aux sujets climatiques* »
Les animations internes réalisées tout au long de l'année sont l'occasion de sensibiliser les équipes sur les sujets environnementaux et d'expliquer nos actions.



N° 14 : Vie aquatique

- ◆ 14.2 « *Gérer les écosystème marins et côtiers* »
L'élevage de crocodiliens nécessite la mise en place de mesures de protections des zones humides auxquelles le groupe et ses partenaires contribuent indirectement.



N° 15 : Vie terrestre

- ◆ 15.1 « *Protection de la biodiversité* »
Le groupe veille à la préservation des écosystèmes dans la mesure où il est concerné (sourcing des matières naturelles). Il étudie ses impacts pour en prévenir les effets défavorables.
- ◆ 15.2 « *Gestion des forêts* »
Hermès soutient la gestion durable des forêts par une politique d'achats responsables sur les papiers, cartons et bois (sacs, boîtes, emballages...). Le groupe respecte les réglementations applicables en matière de sourcing de bois. Les peaux utilisées en maroquinerie par le groupe, d'origine européenne, ne proviennent pas d'élevages contribuant à la déforestation. Le projet Livelihoods a par ailleurs contribué à la replantation de plus de 130 millions d'arbres.

Rapport Annuel Complet:
<https://finance.hermes.com/Rapports-et-Presentations/Rapports-annuels>

Hermès International

Société en commandite par actions au capital de 53 840 400,12 euros - 572076396 RCS Paris

Siège social : 24, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris.

Tél. : + 33 (0)1 40 17 44 37

ISBN 978-2-35102-0715

Une publication Hermès

© Hermès, Paris 2020

Crédits iconographiques

Page 5, 197, 198, 199, 202 : Valérie Archeno

Page 15 : Olivier Metzger 1, Edouard Caupeil 2

Page 99 : Benoît Teillet

Page 111 : Christophe Bornet

Page 205 : Olivier Metzger

Page 213, 215, 217, 219, 221, 222, 223, 225, 226, 228, 229, 231, 232, 233, 235, 250, 252 : Edouard Caupeil

Mise en pages : **Labrador**